

SÉANCE **EXTRAORDINAIRE** du Conseil municipal de Grande-Rivière tenue à l'hôtel de Ville de Grande-Rivière, le mercredi 18 décembre 2019 de 18 h 30 à 18 h 45, sous la présidence de son Honneur le maire Monsieur Gino Cyr.

SONT PRÉSENTS LES CONSEILLERS SUIVANTS :

2019-12-18 Mesdames Valérie Langelier et Lucie Nicolas, Messieurs Christian Moreau, Léopold Briand, Gaston Leblanc et Denis Beaudin.

SONT AUSSI PRÉSENTS : Madame Suzanne Chapados, greffière et Monsieur Kent Moreau, directeur général.

+++++

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. Présentation d'une demande pour bonifier le projet de construction du gymnase de l'École Bon Pasteur de Grande-Rivière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives
2. Période de questions
3. Levée de la séance

+++++

293.12-19 PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE POUR BONIFIER LE PROJET DE CONSTRUCTION DU GYMNASSE DE L'ÉCOLE BON PASTEUR DE GRANDE-RIVIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES RÉCRÉATIVES ET SPORTIVES

Il est dûment proposé par : **Gaston Leblanc**

et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE : La Ville de Grande-Rivière autorise la présentation d'une demande pour bonifier le projet de construction du gymnase de l'École Bon Pasteur de Grande-Rivière au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives;

QUE : Soit confirmé l'engagement de la Ville de Grande-Rivière à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer toute hausse du budget de fonctionnement générée par le projet et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce du ministre;

QUE : La Ville de Grande-Rivière désigne monsieur Kent Moreau, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

--- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire annonce la période de questions mise à la disposition des citoyens.

294.12-19 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par : **Lucie Nicolas**

et résolu à l'UNANIMITÉ des membres présents

QUE : L'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.